



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 2 mai 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président et madame la conseillère Denise Laferrière formant quorum du comité.

Sont également présents M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Sont absents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, monsieur et madame les conseiller-ères Richard Côté et Jocelyne Houle.

CE-2007-597

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 17 AVRIL 2007 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 AVRIL 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 17 avril 2007 et de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2007-598

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 14 - 31 495,41 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - 177 850,32 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 9 486,19 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14 - 461 250,28 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 14, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 16, la liste des réquisitions numéro 15 et la liste des embauches numéro 14 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 14	Pièces de comptes à payer	31 495,41 \$	16 au 20 avril 2007
Liste PD numéro 16	Pièces de comptes à payer	177 850,32 \$	16 au 20 avril 2007
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	9 486,19 \$	16 au 20 avril 2007
Liste des embauches numéro 14	Embauche de personnel temporaire	461 250,28 \$	9 au 13 avril 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-599 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-13 - 315 340,58 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 AVRIL 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-13 d'un montant total de 315 340,58 \$ pour la période du 12 au 18 avril 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-600 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-14 - 59 751,32 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-14 d'un montant total de 59 751,32 \$ pour la période du 10 au 16 avril 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-601 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-15 - 58 331,65 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-15 d'un montant total de 58 331,65 \$ pour la période du 17 au 23 avril 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-602 **AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE 17 471,81 \$ - QUALITAS OUTAOUAIS - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX 2005 - CONTRAT NUMÉRO 05-53**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-474, adoptée le 30 mars 2005, a adjugé le contrat à la firme Qualitas Outaouais (Les Laboratoires Outaouais inc.) pour effectuer en 2005 le contrôle des matériaux sur les travaux de réfection du réseau routier de la ville de Gatineau, contrat numéro 05-53 au montant de 130 447,86 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant de 17 471,81 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires pour ce mandat de contrôle des matériaux lors des travaux de réfection du réseau routier en 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement final du coût pour un montant de 17 471,81 \$ à Qualitas Outaouais (Les Laboratoires Outaouais inc.) dans le cadre du contrôle des matériaux 2005 pour les travaux de réfection du réseau routier – Contrat numéro 05-53.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-004-54182	16 551,84 \$	Réfection du réseau routier pavage - Réseau routier
04-13493	919,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-603*

RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-1-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-2001 DE L'EX-VILLE DE GATINEAU DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 225 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE II ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AINSI QUE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA FUTAIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT – JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 1039-1-2007 modifiant le règlement numéro 1039-2001 de l'ex-Ville de Gatineau dans le but d'y attribuer une somme de 225 000 \$ pour la construction des services municipaux de la phase II et la réalisation de travaux d'aménagement paysager ainsi que l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le prolongement de la rue de la Futaie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-604

SOUSSION 2007 SP 031 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 606 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte toutes les soumissions reçues et autorise le Service des opérations de terrain à se procurer les divers types de béton bitumineux et le bitume d'amorçage pour les travaux d'asphaltage dans les divers secteurs de la municipalité, en tenant compte des secteurs à desservir, de la distance de l'usine, des coûts de transport, du temps d'attente, des heures de pointe de la circulation et des prix soumis, conformément aux documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées en date du 20 février 2007 et suivant le tableau des prix reçus annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville de Gatineau.

Le contrat sera valide jusqu'à la fermeture des usines à la fin de la présente année.

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté mensuellement, à compter du 1^{er} mai 2007, selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume PG-58-28 entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de la saison.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
02-31210-625	Rues pavées – Asphalte.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-605

SOUSSION 2007 SP 032 - ESSROC ITALCEMENTI GROUP - FOURNITURE DE BÉTON PRÉMÉLANGÉ - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – 130 558,21 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Essroc Italcementi Group, 2787 Sheffield Road, Ottawa, Ontario, K1B 3V8 pour la fourniture de béton de ciment prémélangé, livré sur les lieux, pour la construction de trottoirs et de bordures dans les secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 130 558,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet le 15 mai 2007 et se terminera le 31 décembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-606

SOUSSION 2007 SP 036 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - PROGRAMME D'AJUSTEMENT DES STRUCTURES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 155 582,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Gauvreau ltée, 171, boulevard Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2 pour effectuer les divers travaux reliés au programme d'ajustement des structures sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant approximatif de 155 582,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mars 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 octobre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41540-521-54183	147 390,00 \$	Puisards et regards - Entr. rép. - Infras.
04-13493	8 192,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-607

SOUSSION 2007 SP 067 - LIGNCO SIGMA INC. - MARQUAGE DE CHAUSSÉE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 249 109,36 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Lignco Sigma inc., 17905, rue Gauthier, Bécancour, Québec, G9H 1C1, le contrat pour les travaux de marquage de chaussée dans divers secteurs de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires écrits aux sections 1 et 2 du bordereau de soumission pour un montant total de 249 109,36 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 mars 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Advenant que le contrat soit renouvelé, les prix seront révisés au 15 avril 2008, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation – Catalogue 62-001.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31530-521-54184	235 992,59 \$	Lignage de rues - Entr. rép. - Infras.
04-13493	13 116,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71440-521	35 992,59 \$		Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entr. rép. - Infras.
31530-521		35 992,59 \$	Lignage de rues - Entr. rép. - Infras.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-608

SOUSSION 2007 SP 096 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - SERVICES DE COUPE D'HERBE DANS LES FOSSÉS - SECTEUR D'AYLMER - 2007-2009 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - TOTAL ANNUEL DE 32 914,46 \$ - CONTRAT DE 3 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour les services de coupe d'herbe dans les fossés du secteur d'Aylmer au prix unitaire de .06210 \$ le mètre linéaire incluant les taxes pour un total annuel de 32 914,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 avril 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à la date de la présente résolution. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année, les prix unitaires seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets 2008 et 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41520-521-54185	31 181,36 \$	Fossés urbains et ruraux - Entr. rép. - Infras.
04-13493	1 733,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-609

SOUSSION 2006 SP 287 - LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC. - ACHAT D'UN TRACTEUR À QUATRE ROUES MOTRICES À CHÂSSIS RIGIDE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 303 622,92 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Équipements Colpron inc., 5, chemin Beauce, Ste-Martine, Québec, J0S 1V0 pour la fourniture d'un tracteur à quatre roues motrices à châssis rigide incluant toutes les options mentionnées au devis, pour un montant total de 303 622,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 décembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30331-016-54186	196 772,00 \$	Véhicules et équipements - Travaux public - Souffleuse
06-30331-016-54187	101 224,72 \$	Véhicules et équipements - Travaux public - Souffleuse
04-13493	5 626,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30331-009	25 164,54 \$		Véhicules et équipements - Travaux public - Tracteur multif. parc
06-30331-010	5 826,58 \$		Véhicules et équipements - Travaux public - Tracteur multif. voirie
06-30331-016		30 991,12 \$	Véhicules et équipements - Travaux public - Souffleuse

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-610

EMBAUCHE DE LA FIRME FORTIN, CORRIVEAU, SALVAIL, ARCHITECTURE ET DESIGN - PRÉPARATION DU DEVIS DE PERFORMANCE - PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE NUMÉRO 5 DANS LE SECTEUR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'un devis de performance en architecture est requis pour la construction de la caserne numéro 5 dans le secteur de Gatineau puisque le projet sera de type design-construction;

CONSIDÉRANT QUE la fonctionnalité de la nouvelle caserne sera comparable à celle située au 315, rue Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE la firme Fortin, Corriveau, Salvail, architecture et design a réalisé les plans et devis de construction pour la caserne située au 315, rue Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera reconnu par le Conseil du bâtiment durable du Canada, LEED Certifié ou LEED Argent;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit définir clairement ses besoins fonctionnels dans le devis de performance :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à la firme Fortin, Corriveau, Salvail, architecture et design afin de préparer un devis de performance en architecture pour la construction de la caserne numéro 5 dans le secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31120-999-54188	20 942,30 \$	Administration - Édifices - Autres
04-13493	1 164,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-611*

RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 545 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE WALTERS, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 401-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 545 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place Walters, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-612*

RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 565 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE WALTERS, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 402-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 565 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place Walters, phase 3.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-613*

RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 875 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASES 5A, 5B ET 5C - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 404-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 875 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phases 5A, 5B et 5C.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-614*

Modifiée par la
résolution numéro
CE-2010-335*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLACE DU MUSÉE, PHASES 5A, 5B ET 5C - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Maisons Arrowood limitée a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 15A-171, 15A-172, 15A-179, 15A-260, 15D-49, 15D-50, 15D-91, 15D-92, 15D-122 et 15D-123 étant les phases 5A, 5B et 5C du projet Place du Musée;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Maisons Arrowood limitée afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Place du Musée, phases 5A, 5B et 5C :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Maisons Arrowood limitée concernant le développement domiciliaire Place du Musée, phases 5A, 5B et 5C, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans révisés par Roger Bussièrès, arpenteur-géomètre, le 20 décembre 2006, portant les minutes 10564, 10565 et 10640;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Maisons Arrowood limitée pour construire à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Tecslut inc.;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Tecslut inc. et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit ou héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux, passages piétonniers, le terrain pour la construction du bassin de rétention et les servitudes requises dans les phases du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville de Gatineau reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 404-2007 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 875 000 \$ ainsi que la quote-part de la Ville de Gatineau reliée à la construction du bassin de rétention jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 895 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 404-2007	875 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques - Projet Place du Musée, phases 5A, 5B et 5C
Fonds de roulement	20 000 \$	Quote-part - Bassin de rétention

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement un montant de 20 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 404-2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-615*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET MANOIR SAINTE-MARIE - RUE SAINTE-MARTHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Boucher a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur le lot numéro 1 550 243 étant le projet Manoir Sainte-Marie, rue Sainte-Marthe;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et monsieur Pierre Boucher afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Manoir Sainte-Marie, rue Sainte-Marthe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et monsieur Pierre Boucher concernant le projet Manoir Sainte-Marie, rue Sainte-Marthe sur une partie de la rue numéro 1 550 243 devant le lot numéro 1 547 492;
- de ratifier la requête présentée par monsieur Pierre Boucher pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet Manoir Sainte-Marie, rue Sainte-Marthe;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par l'ingénieur Mazen Mahasen;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de monsieur Pierre Boucher visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils mentionnée et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien dans le projet Manoir Sainte-Marie, rue Sainte-Marthe;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville de Gatineau reliée à certains travaux des services municipaux, phases I et II dans le projet, le tout sujet à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions du règlement d'emprunt numéro 367-2007 prévu à cette fin, et ce, jusqu'à concurrence de 183 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 183 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 367-2007	183 000 \$	Quote-part - Certains travaux des services municipaux, phases I et II - Projet Manoir Sainte-Marie - Rue Sainte-Marthe

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 367-2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-616*

**ACCEPTATION REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET
DOMAINE RIVERMEAD, PHASE B-1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES
- ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gérald Groulx a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux dans le projet Domaine Rivermead, phase B-1;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été approuvée le 11 mars 2003 entre la Ville de Gatineau et monsieur Gérald Groulx afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine Rivermead, phases A2 et B-1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de ratifier la requête présentée par monsieur Gérald Groulx pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux dans la phase B-1 du projet Domaine Rivermead montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 15 février 2005, portant le numéro de dossier 74021, minute 36327-S;
- d'autoriser monsieur Gérald Groulx à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Genivar;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de monsieur Gérald Groulx visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils mentionnés ci-dessus et que la dépense soit assumée par monsieur Gérald Groulx;
- d'accepter la recommandation de monsieur Gérald Groulx à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Gérald Groulx;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que monsieur Gérald Groulx, ses ayants droit et héritiers légaux, cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue formée par le lot numéro 3 126 190 ainsi que les services municipaux, passages piétonniers et les servitudes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-617

PROJET RÉSIDENTIEL LE PLATEAU - ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 12A-375, 12A-376 ET 12B-510, RANG 4 AU CADASTRE DU CANTON DE HULL, PARTIE DU RUISSEAU MOORE - ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 12A-412, 12A-413, 12B-511 ET 12B-512, RANG 4 AU CADASTRE DU CANTON DE HULL, PARTIE DU RUISSEAU DES FÉES - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU – ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu lors de l'approbation du projet Le Plateau, secteur de Hull, que les bandes riveraines des ruisseaux Moore et des Fées seront cédées à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les lots n'ont toujours pas été cédés car aucune résolution n'a été entérinée à ce jour pour mandater un notaire et autoriser le greffier et le maire à procéder à l'acquisition des lots;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des bandes riveraines est nécessaire afin de procéder aux aménagements prévus tels que des pistes cyclables et des ponceaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le notaire M^e Paul Isabelle à préparer les actes aux fins de la cession des lots numéros 12A-375, 12A-376 et 12B-510 (partie du ruisseau Moore) et 12A-412, 12A-413, 12B-511 et 12B-512 (partie du ruisseau des Fées) du rang 4 au cadastre du canton de Hull à la Ville de Gatineau, le tout à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Le Plateau de la Capitale SENC.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs à l'acquisition des lots numéros 12A-375, 12A-376 et 12B-510 (partie du ruisseau Moore) et 12A-412, 12A-413, 12B-511 et 12B-512 (partie du ruisseau des Fées) du rang 4 au cadastre du canton de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14100-412-54189	1 500 \$	Bureau du greffe - Services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-618

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE DEUX NOUVELLES RUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE ET DE DESCHÊNES – ANDRÉ LAFRAMBOISE ET ANDRÉ RIEL

CONSIDÉRANT QUE des plans de lotissement ont été approuvés pour les projets « Les Vieux-Moulins » et « Place Walters » dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de deux nouvelles rues et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville de Gatineau et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Nomination de nouvelles rues

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
2016-216	Village d'Aylmer	Rue de la Ferblanterie
3 701 649 et 3 701 680	Cadastre du Québec	Rue du Tartan

Adoptée

CE-2007-619

PARTICIPATION DE MONSIEUR JEAN-MARC PURENNE ET DE MADAME NICOLE ROBITAILLE-CARRIÈRE À LA JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - 26 MAI 2007 - BELOEIL – 700 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Jean-Marc Purenne et madame Nicole Robitaille-Carrière, membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme, à participer à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Beloeil, le 26 mai 2007 pour une dépense maximale de 700 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 270 \$ à l'ordre de l'Association québécoise d'urbanisme, C.P. 655, succursale Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 2T8 pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61330-311-54190	663,14 \$	Division secrétariat des comités - Congrès et colloques
04-13493	36,86 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-620

RATIFICATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LES LOTS NUMÉROS 1 936 653, 1 936 654, 1 936 656, 1 936 657 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PARTIE DU BOULEVARD MALONEY ET DE LA RUE NOTRE-DAME - DISTRICT DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE lors de son conseil tenu le 8 septembre 1926, la « *Municipality of the West Part of the Township of Templeton* » avait adopté le règlement 25 relatif à la fermeture d'une partie du Chemin du Roi et l'ouverture d'une route remplaçant ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement avait été adopté suite à l'engagement de la *Canadian International Paper Company* de construire le nouveau tracé du Chemin du Roi et à céder celui-ci à la « *Municipality of the West Part of the Township of Templeton* »;

CONSIDÉRANT QUE la *Canadian International Paper Company* a construit à cette époque, à ses frais, une nouvelle portion de route que la municipalité et les autorités concernées avaient acceptée et qui visait à remplacer toute la portion de l'ancienne route autrefois désignée « *King's Highway* » et située entre les lots autrefois connus et désignés comme étant les lots numéros 21 et 19C du rang 1 au cadastre officiel du canton de Templeton, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 25 stipule qu'un contrat aurait été reçu devant M^c Louis Bertrand;

CONSIDÉRANT QUE le contrat notarié devait contenir certaines conditions et stipulations relatives à l'entretien et aux réparations de la nouvelle route, notamment que la municipalité en aurait la responsabilité, sauf durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le contrat notarié demeure introuvable et son contenu exact est inconnu des parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent ratifier le titre de propriété de la Ville de Gatineau à la nouvelle route et enlever tout doute quant aux droits qui pourraient subsister en vertu du règlement 25 ou de tout autre document s'y référant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau déclare à Bowater, ayant droit de *Canadian International Paper Company*, qu'elle n'a jamais cédé ses droits dans les lots ci-dessous énumérés et que ces lots font partie de l'assiette de la nouvelle route, soit partie du boulevard Maloney et qu'ils auraient dû être cédés en application du règlement 25 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'acte notarié préparé par M^e Marc Nadeau, notaire, prévoyant l'acquisition par la Ville de Gatineau, des lots numéros 1 936 653, 1 936 654, 1 936 656 et 1 936 657 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, aux conditions suivantes :

- prix nominal de 1 \$;
- sans aucune garantie légale;
- les frais de notaire sont à la charge de Bowater Produits Forestiers du Canada inc.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte notarié.

Adoptée

CE-2007-621

SUBVENTION DE 50 \$ - ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Entraide familiale de l'Outaouais à l'attention de monsieur Gaston Bouchard, RBC Banque Royale, 1100, boulevard Maloney, Gatineau, Québec, J8T 6G3, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-622

SUBVENTION DE 180 \$ - ACADÉMIE DE DANSE DE L'OUTAOUAIS - SPECTACLE BÉNÉFICE « TRADITION ET INNOVATION » - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre de l'Académie de danse de l'Outaouais à l'attention de monsieur André Laprise, directeur, 855, boulevard de la Gappe, bureau 304, Gatineau, Québec, J8T 8H9, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 5 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	40 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-623 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE CARTES STE-BERNADETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de cartes Ste-Bernadette à l'attention de monsieur Marc Nadeau, président, 8, rue des Braves-du-Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	200 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-624 **SUBVENTION DE 325 \$ - LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - QUILLE-O-THON - 30 AVRIL 2007 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de La Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention dans le cadre d'un Quille-O-Thon qui a eu lieu le 30 avril 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11413-972	25 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11410-972	25 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-625 **SUBVENTION DE 540 \$ - JEUNESSE, J'ÉCOUTE - MARCHÉ BELL - 6 MAI 2007 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 540 \$ à l'ordre de Jeunesse, J'écoute – Marché Bell à l'attention de madame Maude Lacelle, 200, boulevard Saint-Laurent, bureau 301, Gatineau, Québec, J8X 1N5, à titre de subvention pour la Marche Bell qui aura lieu le 6 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-626

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - ACTIVITÉS 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau à l'attention de monsieur Maxime Tremblay, 31, rue de l'Embellie, Gatineau, Québec, J9A 3B7, à titre de subvention pour les activités en 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-627

SUBVENTION DE 625 \$ - CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 625 \$ à l'ordre de Club des ornithologues de l'Outaouais à l'attention de monsieur Gérard Desjardins, C. P. 1419, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y1, à titre de subvention dans le cadre du projet forêt Boucher.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-628

SUBVENTION DE 1 450 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - MARCHE DE LA MÉMOIRE 2007 - 27 MAI 2007 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 450 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois à l'attention de monsieur Sébastien Jouffroy, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9, à titre de subvention pour la marche de la mémoire qui aura lieu le 27 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-629

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DU SERVICE DE POLICE DE GATINEAU AU PROFIT DE L'AVENUE DES JEUNES, L'ALTERNATIVE OUTAOUAIS ET LA POINTE AUX JEUNES - 11 MAI 2007 - 610 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Pilon et Denis Tassé à participer à une activité organisée par la Fondation du Service de police de Gatineau, le 11 mai 2007, au profit de l'Avenue des jeunes, l'Alternative Outaouais et la Pointe aux jeunes.

De plus, ce comité autorise mesdames les conseillères Louise Poirier et Denise Laferrière ainsi que messieurs les conseillers André Laframboise, Simon Racine et Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 400 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 610 \$ à l'ordre de la Fondation du Service de police de la Ville de Gatineau inc. à l'attention de monsieur Pierre Lanthier, C. P. 7000, Gatineau, Québec, J8P 7H3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11404-972	105 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	105 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-630

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE OUTAOUAIS ET LE RELAIS DES JEUNES GATINOIS - 14 MAI 2007 - 190 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Phillion et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée en partenariat entre l'Association Québec-France Outaouais et le Relais des Jeunes Gatinois, le 14 mai 2007.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 40 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 190 \$ à l'ordre de l'Association Québec-France Outaouais à l'attention de madame Karine Routhier, 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11407-972	75 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-631

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS - 5 JUIN 2007 - 365 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais, le 5 juin 2007.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière, messieurs les conseillers André Laframboise, Simon Racine, Aurèle Desjardins et Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 240 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 365 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais à l'attention de monsieur Christian St-Jacques, 720, Montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 4A3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11410-972	25 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-632

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - 10 JUIN 2007 - 655 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion, Denis Tassé, Luc Angers et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée au profit du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, le 10 juin 2007.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière, messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise, Simon Racine, Joseph De Sylva et Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 340 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 655 \$ à l'ordre de Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	60 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	85 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11410-972	85 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	85 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-633

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 14 JUIN 2007 - 315 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par l'Académie des retraités de l'Outaouais, le 14 juin 2007.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 120 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 315 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	80 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11410-972	80 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	35 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11405-972	30 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-634

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-244 - PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ AU 42^e CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT ET DES ROUTES - MONTRÉAL - 2 AU 4 AVRIL 2007

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-244 adoptée le 21 février 2007, a accepté la participation de monsieur le conseiller Richard Côté au 42^e congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes à Montréal du 2 au 4 avril 2007 pour une dépense maximale de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires n'étaient pas suffisantes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-244 afin de prévoir une dépense maximale de 1 560 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30022	1 560 \$	Conseil municipal – Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-635

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - 25 AOÛT 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par les Chevaliers de Colomb, conseil 5228 Pointe-Gatineau qui aura lieu le 25 août 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 195 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 5228 Pointe-Gatineau à l'attention de monsieur Louis Vallière, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	65 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	65 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11410-972	65 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-636

SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB ST-RENÉ-GOUPIL, CONSEIL 10179 - SOUPER FAMILIAL - 11 MAI 2007 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb St-René-Goupil, conseil 10179 à l'attention de monsieur Marcel Boisjoli, Grand Chevalier, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8R 1V8, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper familial qui aura lieu le 11 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	125 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-637

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER AU 19^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC - GATINEAU - 4 MAI 2007 - 230 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer au 19^e congrès de la Fédération des Kinésologues du Québec qui se tiendra à Gatineau le 4 mai 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 230 \$ à l'ordre de la Fédération des Kinésologues du Québec, département de kinésiologie, Université de Montréal, C. P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 3J7 pour couvrir les frais d'inscription au congrès ainsi qu'aux activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	230 \$	Conseil municipal – Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2007.

Adoptée

CE-2007-638

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Club des ornithologues de l'Outaouais à l'attention de monsieur Gérard Desjardins, C. P. 1419, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y1, à titre de subvention dans le cadre des 24 heures de science en Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	60 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	25 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	25 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} mai 2007.

Adoptée

CE-2007-639*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le rôle et la responsabilité du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire est d'assurer le développement, l'harmonisation, l'évaluation et la recherche au niveau des différents programmes sportifs et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE lors des rencontres budgétaires tenues en novembre 2006, un poste de cadre et un poste syndiqué ont été approuvés au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour l'année 2007;

CONSIDÉRANT QUE le poste temporaire d'adjoint au chef de division des infrastructures, des plateaux et des équipements requiert de nombreux déplacements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les modifications suivantes à la structure du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

Création d'un poste cadre :

Chef de division des programmes, des sports et du plein air au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, classe 4 et une allocation automobile de 1 640 \$ par année.

Création d'un poste syndiqué :

Poste de technicien inspecteur aux équipements, poste syndiqué col blanc, classe 7.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs ainsi que l'annexe A du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

De plus, le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe C du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau afin d'accorder une allocation annuelle de 1 640 \$ pour l'utilisation du véhicule automobile aux détenteurs des postes de chef de division des programmes, des sports et du plein air et d'adjoint au chef de division des infrastructures, des plateaux et des équipements.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-71010-112 Direction loisirs, sports et vie communautaire - Réguliers - Cols blancs, 02-71010-115 Direction loisirs, sports et vie communautaire - Réguliers - Cadres et 02-71010-194 Direction loisirs, sports et vie communautaire - Allocation automobile.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements de fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-640

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CHANTAL GAGNÉ AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE, CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-réceptionniste, Centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Chantal Gagné au poste de commis-réceptionniste au Centre de services de Hull.

Madame Chantal Gagné est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Gagné sera celui de la classe 2, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-112 - Centre de services de Hull - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-641*

RÈGLEMENT HORS COUR - ISABELLE BÉLAIR C. DOMINIC HUGHES, DAVID GONNET, SYLVAIN LESSARD, STÉPHANE MIVILLE, STÉPHANE DENIS ET VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 mai 2004, madame Isabelle Bélaïr poursuivait messieurs Dominic Hughes, David Gonnet, Sylvain Lessard, Stéphane Miville, Stéphane Denis et la Ville de Gatineau pour un montant de 120 000 \$ suite à des événements survenus les 4 mai 2001 et 30 juillet 2002;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de madame Isabelle Bélaïr, les procureurs de M. Hughes, les procureurs de MM. Gonnet, Lessard, Miville et Denis ainsi que nos procureurs ont entamé des négociations pour un règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Bélaïr accepterait un règlement complet et final;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette entente se fait sans aucune admission de faute ou de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour;

CONSIDÉRANT la nature des événements et le respect de la quiétude, les parties conviennent de préserver la confidentialité, notamment des termes de la présente entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige selon l'entente confidentielle convenue entre les parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le Fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau, les sommes requises pour donner suite à la présente et à effectuer les écritures comptables requises.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-642

SOUSSION 2007 SP 044 - DIVERS FOURNISSEURS - ENTRETIEN MÉNAGER DE DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MONTANT POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DU CONTRAT 328 108,12 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'entretien ménager de divers édifices municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 14 février 2007, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des articles à l'exception de l'article C.9 pour lequel il s'agit de la deuxième plus basse soumission reçue et conforme, à savoir :

Services Ménagers Roy ltée, 9000, rue de l'Innovation, Anjou, Québec, H1J 2X9 pour les articles B.8, C.1 et C.9 au montant total de 31 001,24 \$ incluant les taxes;

Nasco inc., 40, rue Adrien-Robert, unité 12, Gatineau, Québec, J8Y 3S2 pour les articles B.9, B.13, C.3, C.8 et D.1 au montant total de 46 823,19 \$ incluant les taxes;

Realty Maintenance inc., 1218, rue Rabelais, Repentigny, Québec, J5Y 3R7 pour les articles B.4, B.5, B.6, B.7, B.14, B.17, C.2, C.7, C.10, C.11 et D.2 au montant total de 130 315,99 \$ incluant les taxes;

M. Net, 11, rue Saint-Ursule, Gatineau, Québec, J9A 1B5 pour l'article C.5 au montant total de 11 964,75 \$ incluant les taxes;

Entretien Jean-Pierre Dionne, 33, rue Cormier, Gatineau, Québec, J9H 5L6 pour les articles B.3, B.11 et B.12 au montant total de 30 781,31 \$ incluant les taxes;

CEM 2000, 36, rue de l'Équinoxe, Gatineau, Québec, J9A 2X3 pour les articles B.1.1 et B.1.3 au montant total de 33 432,93 \$ incluant les taxes;

Entretien S.J.L., 16, rue Perreault, Cantley, Québec, J8V 2V3 pour les articles C.4 et C.6 au montant total de 43 788,71 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera d'une durée de cinq ans prenant effet à compter du 1^{er} mai 2007.

Au 1^{er} mars de chaque année à compter de 2008, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que défini à l'article 1.3.1 du cahier des charges particulières.

Les fonds à cette fin, pour la première année du contrat au montant de 328 108,12 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2008 à 2012 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité rejette toutes les soumissions reçues pour les articles B.1.4, B.2.1, B.2.2, B.10, B.15 et B.16 dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SP 044.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 avril 2007.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif